



Francis Vaubour

∴ JOURNÉE ∴ DROIT DES PROCÉDURES COLLECTIVES

LE THORONET

VENDREDI 27 JUN 2025

09 H 30 - 17 H

:: PRÉSENTIEL OU VISIOCONFÉRENCE ::

**VALIDATION
7 H**

ABBAYE DU THORONET
83340 Le Thoronet

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

NIVEAU : 2

PRÉREQUIS : Disposer des connaissances et de la pratique professionnelle élémentaire



... OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ...

- Identifier l'évolution du droit des procédures collectives en 40 ans
- Mieux comprendre les évolutions et leurs enjeux

NIVEAU : 2

PRÉ-REQUIS :

Disposer des connaissances et de la pratique élémentaires

TYPE DE FORMATION : Présentiel

DATE : VENDREDI 27 JUIN 2025

De 9h30 à 17h

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée de 7 heures

LIEU DE LA FORMATION :

ABBAYE DU THORONET
83340 Le Thoronet

... INTERVENANTS ...

Me E. BONNEMAIN,
Avocat au Barreau de Draguignan

M. J.-F. BOUTEILLE,
*Vice-Président du Tribunal de commerce de Fréjus,
Juge consulaire*

M. B. BRIGNON,
*Maître de conférences à Aix-Marseille Université,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence*

M. B. FERRARI,
Maître de conférences Université Côte d'Azur

Mme M. GAUVAIN-PUIGBERT,
Procureur adjoint près le Tribunal judiciaire de Draguignan

Me X. HUERTAS,
Administrateur Judiciaire

Me Y. LEFORT,
Mandataire judiciaire

Mme. C. LESTOURNELLE-HALLEZ,
Greffier en chef du Tribunal de commerce de Draguignan

Me N. MALRIC,
Mandataire judiciaire

M. F. MORTINI,
Président du Tribunal de commerce de Draguignan

Mme E. MOUIAL-BASSILANA,
Professeure à Université Côte d'Azur

Me L. NARDINI,
Avocat au Barreau de Draguignan

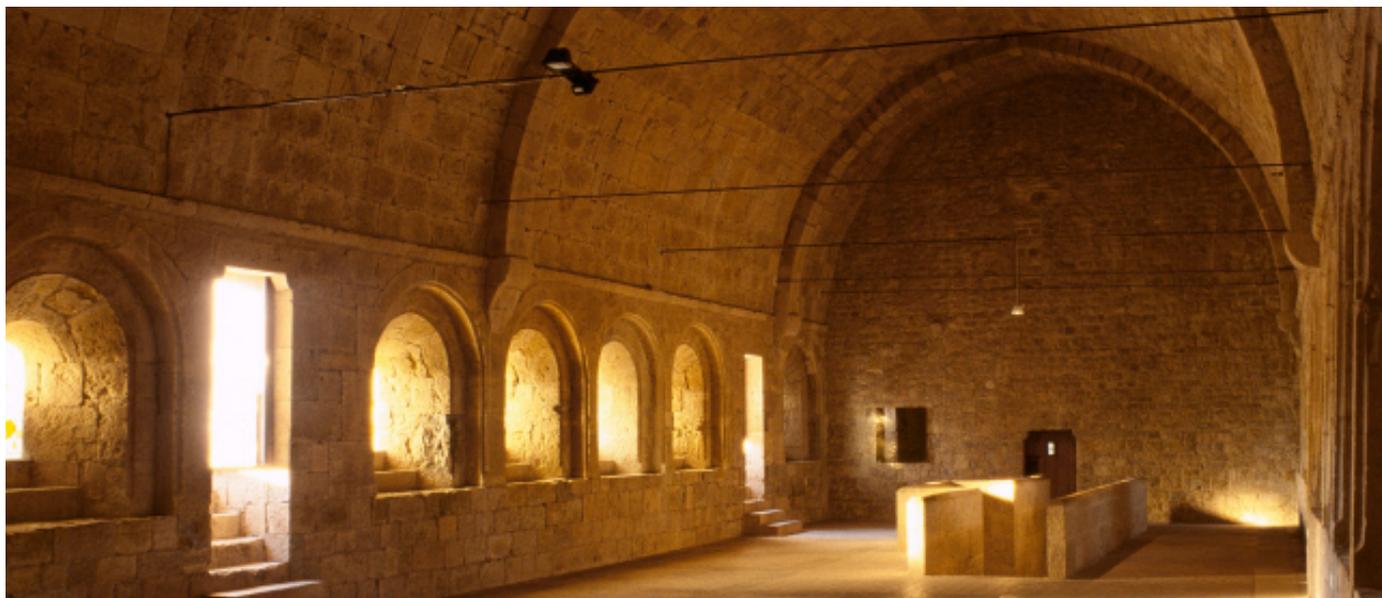
Mme F. REILLE,
Professeur à l'université de Toulon

M. P. ROMAGNOLLI,
Président du Tribunal de commerce de Toulon

M. Ph. ROUSSEL GALLE,
Professeur à l'université Paris Cité

Me B. THOMAS,
Commissaire de justice

Me J.-F. TOGNACCIOLI,
*Avocat au Barreau de Nice,
Chargé d'enseignement à l'Université Côte d'Azur*



PROGRAMME DÉTAILLÉ

MATIN

09 H 00 > 09 H 30

ACCUEIL CAFÉ DES PARTICIPANTS
ET OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Ouverture de la journée sous la présidence de M. Le Bâtonnier J. BRUNET-DEBAINES, Bâtonnier de l'Ordre des Avocat du Barreau de Draguignan

Sous la modération de Me E. BONNEMAIN, Avocat au Barreau de Draguignan

LES DIFFICULTÉS

09 H 30 – 12 H 00

M. J.-F. BOUTEILLE,
*Vice-Président du Tribunal de commerce de Fréjus,
Juge consulaire*

M. B. BRIGNON,
*Maître de conférences à Aix-Marseille Université,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence*

Mme M. GAUVAIN-PUIGBERT,
Procureur adjoint près le Tribunal judiciaire de Draguignan

Me Y. LEFORT,
Mandataire judiciaire

Mme C. LESTOURNELLE-HALLEZ,
Greffier en chef du Tribunal de commerce de Draguignan

Mme F. REILLE,
Professeur à l'Université de Toulon

M. P. ROMAGNOLLI,
Président du Tribunal de commerce de Toulon

M. Ph. ROUSSEL GALLE,
Professeur à l'université Paris Cité

Me B. THOMAS,
Commissaire de justice

Points clés :

- Le point législatif et règlementaire
 - Quoi de neuf depuis 40 ans ? Quelles sont les principales évolutions en la matière ? Peut-on encore parler de procédures collectives ?
 - Brève actualité législative et jurisprudentielle. Les principaux arrêts de ces 12 derniers mois

- Les acteurs
 - Le débiteur - L'entrepreneur individuel (du failli au rétablissement professionnel). Comment appréhender le périmètre de la procédure collective. Quel patrimoine ?
 - Le créancier - Être dedans ou dehors ? Quelle stratégie pour le créancier face à la procédure collective de son débiteur ? Quel est l'intérêt d'être désigné contrôleur ?
 - Les juridictions : Tribunal de commerce et parquet
 - Le juge commissaire : un juge à part ?

12 H 30 > 14 H

DÉJEUNER SUR PLACE

∴ APRÈS-MIDI ∴

Sous la modération de (Modérateur à confirmer)

LES SOLUTIONS

14 H – 17 H

M. E. BONNEMAIN,
Avocat au Barreau de Draguignan

M. B. FERRARI,
*Maître de conférences
Université Côte d'Azur*

Me X. HUERTAS,
Administrateur Judiciaire

Me N. MALRIC,
Mandataire judiciaire

M. F. MORTINI,
*Président du Tribunal de commerce de
Draguignan*

Mme E. MOUIAL-BASSILANA,
Professeure à Université Côte d'Azur

Me L. NARDINI,
Avocat au Barreau de Draguignan

M. P. ROMAGNOLLI,
*Président du Tribunal de commerce
de Toulon*

Me J.-F. TOGNACCIOLI,
*Avocat au Barreau de Nice,
Chargé d'enseignement
à l'Université Côte d'Azur*

Points clés :

- Les solutions négociées
 - Prévention et procédures amiables
 - Le plan de continuation

- Les solutions imposées
 - Le plan de cession
 - La liquidation judiciaire
 - Une solution parmi d'autres : les sanctions

DÉBATS AVEC LA SALLE ET CLÔTURE



∴ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ∴

Ce tarif comprend la journée de formation ainsi que l'accueil café et le déjeuner.

	TARIF* POUR LA JOURNÉE - 7 H PRÉSENTIEL	TARIF* POUR LA JOURNÉE - 7 H VISIOCONFÉRENCE
AVOCAT CONFIRMÉ	190 €	170 €
JEUNE BARREAU (moins de 2 ans d'exercice)	150 €	150 €
ÉLÈVE AVOCAT**	90 €	90 € ** Inscription à l'adresse suivante : formationcontinue@edase.fr
NON-AVOCAT***	190 €	170 € *** Inscription à l'adresse suivante : formationcontinue@edase.fr

* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

∴ FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ∴

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : www.fifpl.fr, OPCO-EP : www.opcoep.fr

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation.**

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

∴ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ∴

AVOCATS :

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat :

En présentiel [ICI](#)

En visioconférence [ICI](#)

Date limite d'inscription : 8 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1 (si ce n'est pas déjà déposée dans votre espace avocat)

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tutoriel de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription

Par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

NON-AVOCATS

Contactez le service formation continue à l'adresse mail suivante : formationcontinue@edase.fr

OU

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription, à l'adresse ci-dessus.

Attention : date limite d'inscription et de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

::: JOURNÉE :::

DROIT DES PROCÉDURES COLLECTIVES

VENDREDI 27 JUIN 2025

Bulletin à compléter et à retourner 2 jours ouvrés avant la formation, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :

61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance :

Avocat au Barreau de : Numéro de SIRET :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

::: CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER :::

Droit de la famille, des personnes
et de leur patrimoine

Droit du dommage corporel

Droit des assurances

Droit immobilier

Droit rural

Droit du travail

Droit de la sécurité sociale et
de la protection sociale

Droit pénal

Déontologie

Vie professionnelle

Droit commercial, des affaires et
de la concurrence

Droit des sociétés

Droit des associations et des fondations

Droit bancaire et boursier

Droit du crédit et de la consommation

Droit de la fiducie

Droit des garanties, des suretés
et des mesures d'exécution

Droit fiscal et douanier

Droit des transports

Droit public

Droit de l'international et de l'Union
européenne

Droit des étrangers et de la nationalité

Droit de la santé

Droit de l'environnement

Droit des nouvelles technologies,
l'informatique et de la communication

Droit de la propriété intellectuelle

Procédure civile

MARD / Médiation

Droit de l'arbitrage

Droit du sport

::: TARIFS :::

POUR UNE JOURNÉE · 7 HEURES (PRÉSENTIEL)

AVOCAT CONFIRMÉ · 190€

JEUNE BARREAU · 150€

ÉLÈVE-AVOCAT · 90€

NON - AVOCAT · 190€

POUR UNE JOURNÉE · 7 HEURES (VISIOCONFÉRENCE)

AVOCAT CONFIRMÉ · 170€

JEUNE BARREAU · 150€

ÉLÈVE-AVOCAT · 90€

NON - AVOCAT · 170€

::: MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION :::

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite d'inscription et de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr

:: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle, organisée par pôle et matière, est envoyée à l'ensemble des contacts de l'EDASE. Ainsi, vous pourrez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

E-mailings ciblés

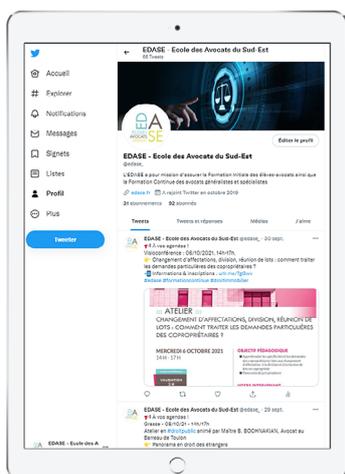
En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des événements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à nous contacter à communication@edase.fr, avec les informations suivantes :

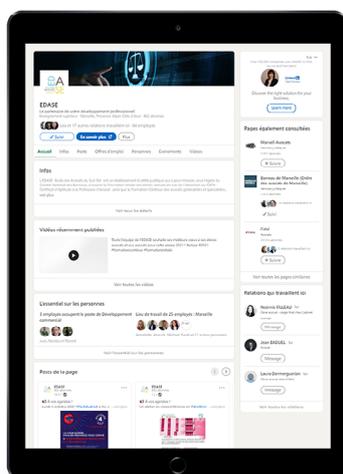
- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Vos centres d'intérêts (liste en page 5)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours !

:: REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ::



:: [TWITTER](#) ::



:: [LINKEDIN](#) ::



:: [FACEBOOK](#) ::



61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr